

# La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE est nécessaire aux PME

Majorité satisfaite, demandes de corrections dans les mesures d'accompagnement



« Les PME face à la libre circulation des personnes »

Etude réalisée sur mandat de l'Union suisse des arts et métiers usam en novembre 2011

#### Equipe de projet

**Claude Longchamp** politologue, chargé de cours aux universités de Berne, Zurich et Saint-Gall

**Urs Bieri** politologue

**Jonas Ph. Kocher** politologue

**Stephan Tschöpe** politologue

**Silvia Ratelband-Pally** administration

# Table des matières

Mandat.....	3
Situation initiale.....	3
Incidence de la libre circulation des personnes.....	4
Evaluation de la libre circulation des personnes.....	8
Initiative « Stopper l'immigration massive! ».....	16
Thèses .....	19
Base de données.....	20
Annexe.....	21
Equipe de gfs.bern .....	21

Berne, le 21 décembre 2011  
Copyright by gfs.bern

Version destinée à la publication

## Mandat

L'Union suisse des arts et métiers usam, représentée par son directeur Hans-Ulrich Bigler, a chargé l'institut de recherche gfs.bern de mener une étude sur l'Accord de libre circulation des personnes passé entre la Suisse et l'UE.

L'étude présente l'orientation, la formation de l'opinion et les revendications des PME de Suisse alémanique concernant les conséquences effectives de la libre circulation des personnes.

Sont intéressants à cet égard, les blocs thématiques suivants :

- marché du travail et immigration,
- marché du logement et immigration, ainsi que
- mobilité et immigration.

L'étude s'emploie également à connaître jusqu'à quel point les problèmes des PME portant sur ces blocs thématiques sont liés avant tout à la libre circulation des personnes.

Nous rapportons ci-après sur les résultats principaux de l'étude que nous avons établie, en nous basant sur une enquête représentative menée auprès des membres de la direction de petites (10 à 49 employés) et moyennes (50 à 249 employés) entreprises de Suisse alémanique, enquête réalisée exclusivement pour l'usam.

## Situation initiale

Au cours des vingt dernières années, le peuple suisse s'est prononcé à sept reprises sur nos relations avec l'Europe. En 1992, l'entrée dans l'EEE a échoué lors de la «votation du siècle» – de peu devant le peuple, mais à une majorité claire et nette des cantons.

Ce rejet a ouvert la voie aux bilatérales. En l'an 2000, à une majorité évidente, le peuple suisse a accepté de conclure avec les 15 « anciens Etats » de l'UE (UE-15), les accords bilatéraux qui comportaient la libre circulation des personnes. Dans un premier temps, la libre circulation était limitée par une priorité donnée aux indigènes, par des contrôles renforcés et par des contingents. Depuis 2007, la libre circulation des personnes est appliquée sans restriction aucune pour les immigrants issus de l'UE-15, mais en cas de perturbations sérieuses du marché du travail, la Suisse peut réintroduire des contingents. Cette dernière protection doit également disparaître en 2014.

Une initiative « OUI à l'Europe », qui visait en 2001 à engager immédiatement des tractations pour que la Suisse entre dans l'Europe, a été clairement rejetée. Pas un seul canton n'a accepté ce projet.

En 2005, le peuple suisse a approuvé l'accord de Schengen et Dublin, qui constituait une partie des accords bilatéraux II, contre lesquels avait abouti le référendum. La même année, le souverain a approuvé l'élargissement de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux membres de l'UE (UE-25). Ces Etats bénéficieront pleinement de la libre circulation des personnes dès 2014.

L'aide financière aux pays de l'Est a été acceptée en 2006. Enfin, en 2009, le peuple a approuvé l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie (UE-27). L'entrée en vigueur pleine et entière de cette libre circulation des personnes, assortie de la clause de sauvegarde, sera effective en 2017 et la clause de sauvegarde disparaîtra en 2020.

Vues sous l'angle des régions, les sept votations attestent d'un « Röstigraben ». Les cantons de Suisse occidentale ont approuvé toutes les votations pro-européennes à des majorités plus fortes que les cantons alémaniques. Jusqu'en 2001, les différences dans les votations étaient plus grandes (à chaque fois 10 points de pourcentage), avec une pointe (environ 28 points de pourcentage) pour la votation sur l'entrée dans l'EEE. Depuis lors, les deux régions ont rapproché leurs points de vue. Les quatre der-

nières consultations présentent des différences variant entre 5 et 10 points de pourcentage. Le Tessin, pour sa part, a continué de manifester à chaque fois des sentiments plus fortement anti-européens que la majorité des cantons alémaniques ; les différences s'étagent de 4 (« Oui à l'Europe ») à 25 points de pourcentage (libre circulation des personnes en 2009).

L'UDC a lancé l'initiative « contre l'immigration massive », initiative qui vise à limiter (à nouveau) par un plafond et des contingents la population étrangère (y compris les frontaliers et frontalières), ainsi qu'à (ré)introduire le principe de la préférence nationale. Cette initiative frapperait de plein fouet les accords sur la libre circulation des personnes, qui devraient par conséquent faire l'objet de nouvelles négociations. L'initiative en est au stade de la récolte des signatures. Diverses associations économiques, dont l'usam, s'y opposent.

## Incidence de la libre circulation des personnes

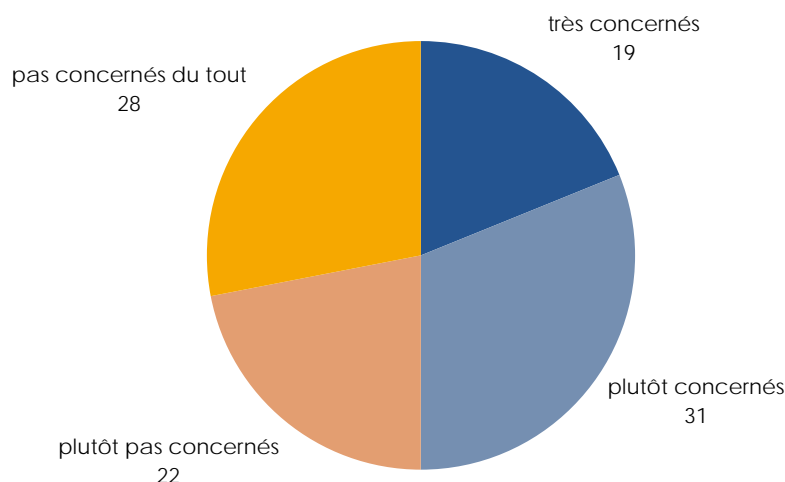
La moitié des représentants des PME se sentent concernés par la libre circulation des personnes.

### Graphique 1

#### Incidences de la libre circulation des personnes

« D'une manière générale, êtes-vous concernés ou non dans vos activités industrielles et commerciales par la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ? Dites-moi s.v.p., au choix, si vous êtes très concernés, plutôt concernés, plutôt pas concernés ou pas concernés du tout ? ».

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 501)

Mais l'incidence de la libre circulation des personnes ne semble pas importante: un cinquième seulement des personnes interrogées se sentent concernées. 28 % par contre ne se sentent pas touchées. Entre les deux groupes extrêmes, 31 % admettent être plutôt concernés et 22 % plutôt pas concernés.

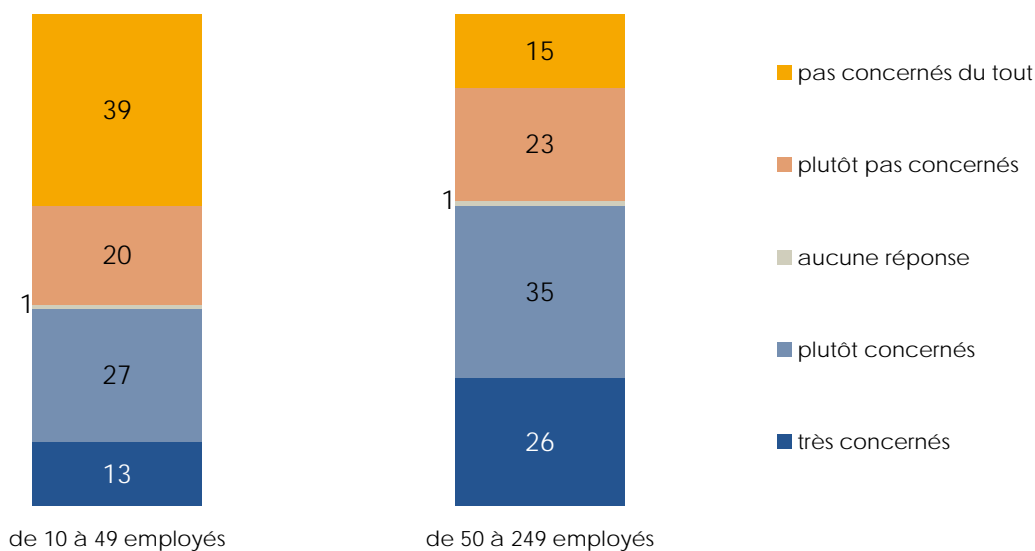
La répartition des réponses en fonction de la grandeur des entreprises fait ressortir une différence claire : 61 % des entreprises de grandeur moyenne se sentent concernées (dont 26 % très concernées). A l'inverse, une majorité de petites entreprises, soit 59 %, ne se sentent pas concernées (dont 39 % pas du tout) par la libre circulation des personnes.

## Graphique 2

### Incidences de la libre circulation des personnes suivant la grandeur de l'entreprise

« D'une manière générale, êtes-vous concernés ou non dans vos activités industrielles et commerciales par la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ? Dites-moi s.v.p., au choix, si vous êtes très concernés, plutôt concernés, plutôt pas concernés ou pas concernés du tout ? ».

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(de 10 à 49 employés n = 383 / de 50 à 249 employés n = 118), sig.

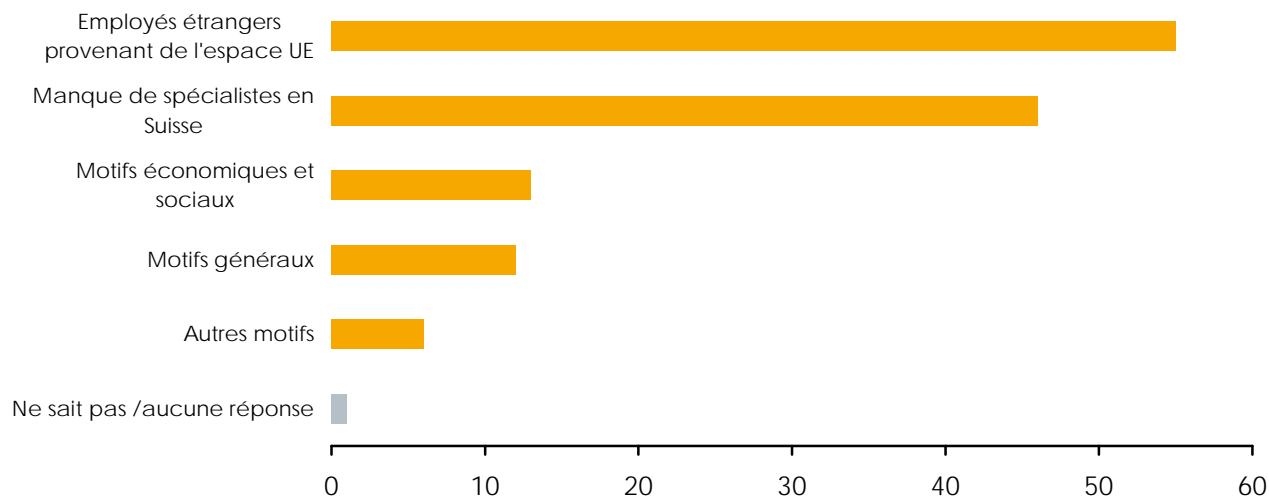
Nombre d'entreprises sont concernées par la libre circulation des personnes au premier chef, parce qu'elles occupent elles-mêmes des employés provenant de l'espace UE. L'une des causes principales à cela vient du manque de techniciens spécialisés dans certaines professions, mais également des besoins supplémentaires saisonniers de ressources humaines. Quelques entreprises sont concernées du fait qu'elles sont actives sur le plan international ou qu'elles constituent une filiale d'une entreprise étrangère.

### Graphique 3

#### Filtre: Forme de l'incidence de la libre circulation des personnes

« Pouvez-vous décrire brièvement sous quelle forme vous êtes concernés par la libre circulation des personnes? »

#### Dénominations indiquées par les membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique qui sont très concernés ou plutôt concernés.



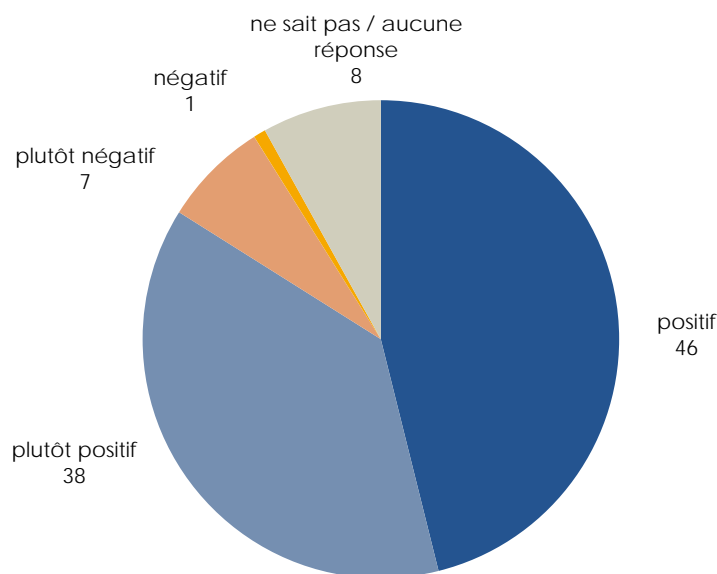
© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 225)

### Graphique 4

#### Filtre: Evaluation de l'incidence de la libre circulation des personnes

« Tout bien considéré, dans vos activités commerciales et industrielles, êtes-vous touchés positivement ou négativement par la libre circulation des personnes ? Indiquez-moi, s.v.p. si vous êtes touchés positivement, plutôt positivement, plutôt négativement ou négativement ? »

#### en % des membres interrogés de PME de Suisse alémanique qui se sentent très concernés ou plutôt concernés par la libre circulation des personnes.



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 225)

Les entreprises concernées par la libre circulation des personnes en considèrent clairement les incidences comme positives. Près de la moitié donne une réponse pleinement positive, 38 % à tout le moins partagent plutôt cet avis. Juste 8 % seulement se sentent touchés plus ou moins négativement et 8 % ne se prononcent pas.

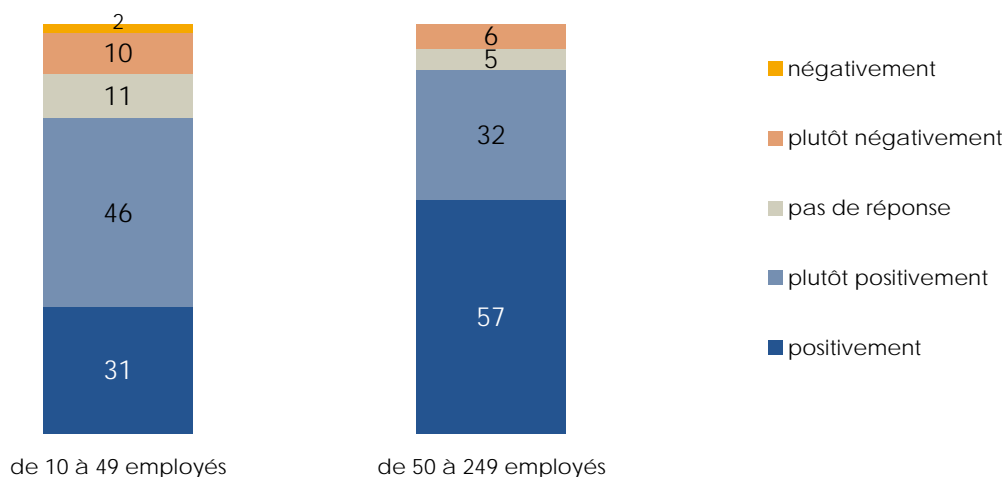
On constate à nouveau des différences en fonction de la grandeur des entreprises : les entreprises de taille moyenne, qui sont globalement davantage touchées par la libre circulation des personnes, en apprécient mieux les avantages. 57 % la jugent vraiment positive et 32 % plutôt positive. S'agissant des entreprises de petite taille, l'évaluation vraiment positive devient minoritaire à 31 %. Mais 46 % estiment être concernées positivement.

## Graphique 5

### Filtre: Evaluation de la libre circulation des personnes selon la taille de l'entreprise

« Tout bien considéré, dans vos activités industrielles et commerciales, êtes-vous touchés positivement ou négativement par la libre circulation des personnes ? Indiquez-moi s.v.p. si vous êtes touchés positivement ou négativement par la libre circulation des personnes ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique qui sont très concernés ou plutôt concernés par la libre circulation des personnes



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (de 10 à 49 employés n = 153 / de 50 à 249 employés n = 72), sig.

## Evaluation de la libre circulation des personnes

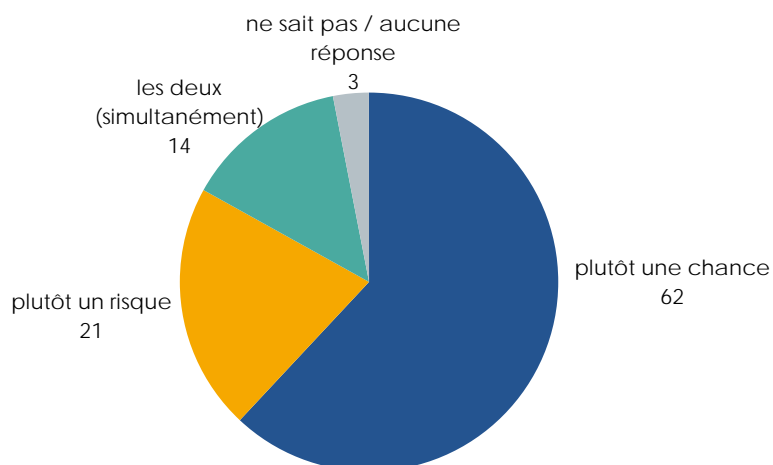
Cette image fondamentalement positive se reflète également dans l'appréciation pour l'avenir de la libre circulation des personnes et des accords bilatéraux.

Graphique 6a

### Libre circulation des personnes : chance ou risque

« Tout bien considéré, pour l'avenir, voyez-vous dans la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE plutôt une chance ou plutôt un risque ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



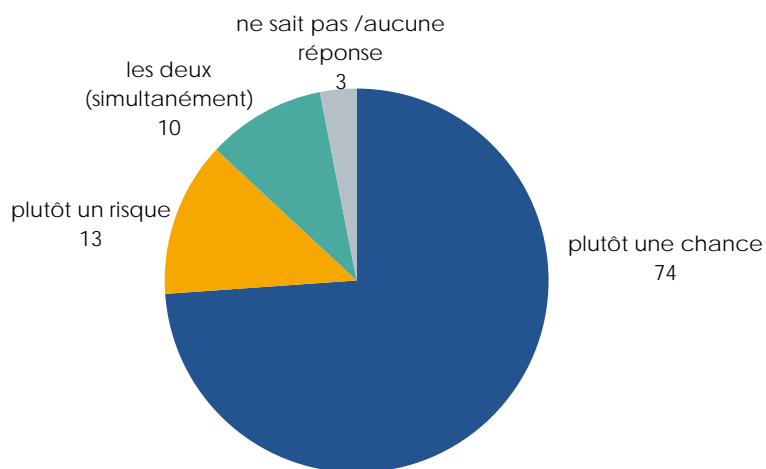
© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 501)

Graphique 6b

### Accords bilatéraux: chance ou risque

« Tout bien considéré, pour l'avenir, voyez-vous dans les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, plutôt une chance ou plutôt un risque ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 501)



62 % des personnes interrogées membres de la direction de PME considèrent que la libre circulation des personnes constitue une chance, cependant qu'un cinquième seulement des autres partagent un avis différent. Dans son ensemble, l'évaluation des accords bilatéraux reste donc positive : pour environ trois quarts des personnes consultées, les avantages l'emportent sur les risques, que seuls 13 % voient dans les accords bilatéraux.

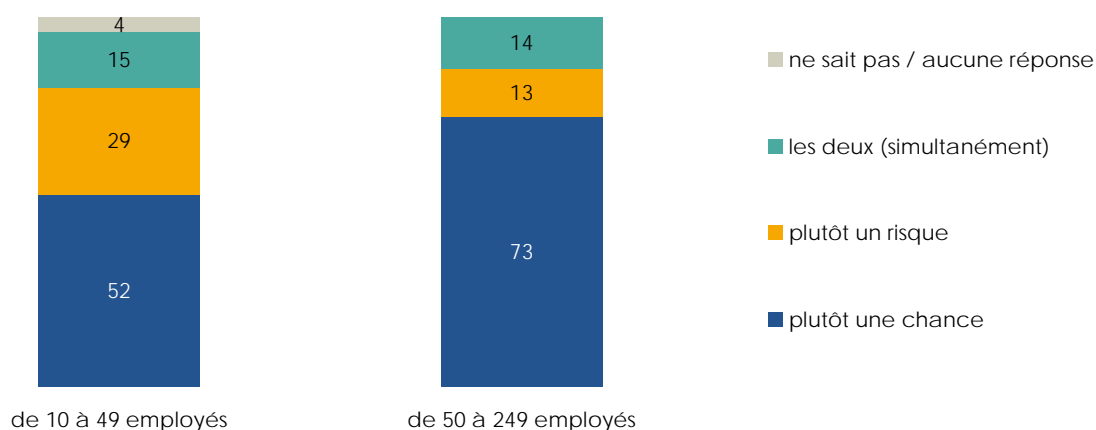
Derechef, la vision positive des relations avec l'UE est plus répandue dans les entreprises de grande taille que dans les plus petites. 81 % des moyennes entreprises considèrent les accords bilatéraux plutôt comme une chance et 73 % la libre circulation des personnes. Par comparaison, respectivement 67 % et 52 % des petites entreprises arrivent aux mêmes conclusions. Certes, les petites entreprises sont un peu plus nombreuses à envisager le risque, mais elles ne constituent qu'une petite minorité de 29 % (libre circulation des personnes).

## Graphique 7a

### Libre circulation des personnes : chance ou risque selon la taille de l'entreprise

« Tout bien considéré, pour l'avenir, voyez-vous dans la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE plutôt une chance ou plutôt un risque ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



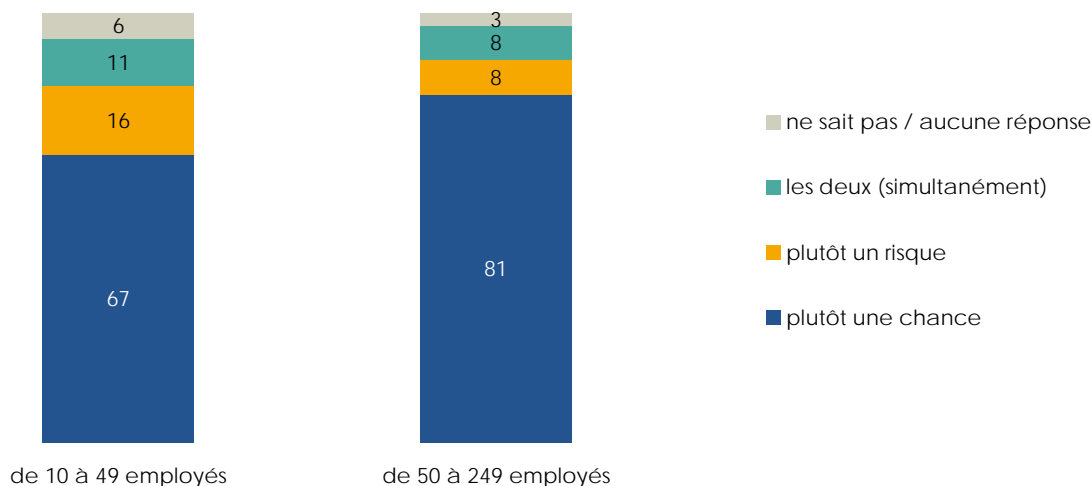
© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(de 10 à 49 employés n = 383 / de 50 à 249 employés n = 118), sig.

## Graphique 7b

### Accords bilatéraux: chance ou risque selon la taille de l'entreprise

« Tout bien considéré, pour l'avenir, voyez-vous dans les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, plutôt une chance ou plutôt un risque ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(de 10 à 49 employés n = 383 / de 50 à 249 employés n = 118), sig.

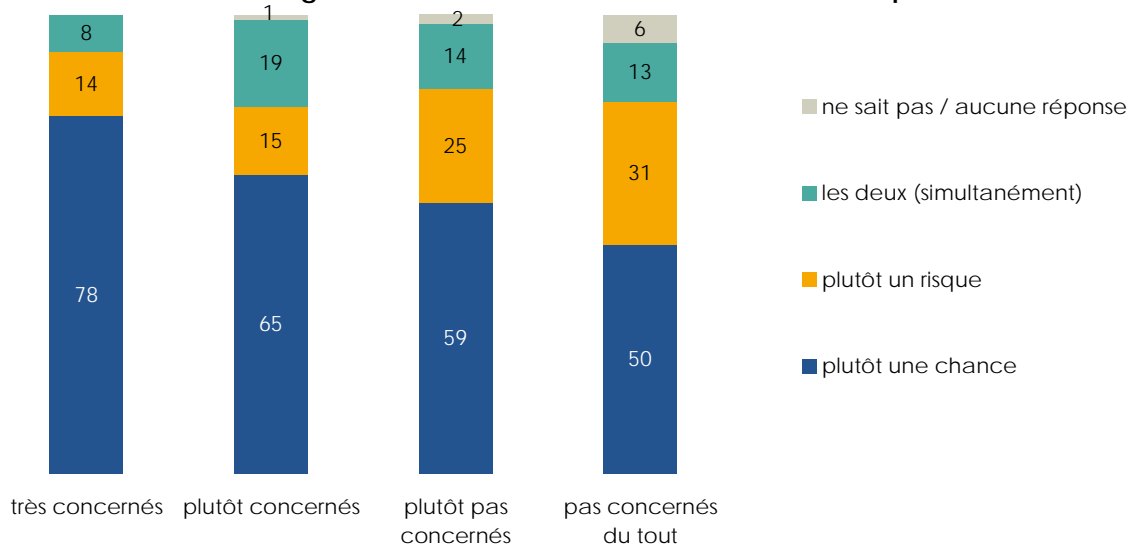
Les expériences réalisées jusqu'ici concernant la libre circulation des personnes se sont révélées positives et ont suscité des perspectives positives pour l'avenir également. Plus une entreprise est concernée aujourd'hui déjà par la libre circulation des personnes, plus elle envisage l'avenir et son développement avec confiance.

## Graphique 8

### Libre circulation des personnes: chance ou risque en fonction des incidences de celle-ci sur les activités industrielles et commerciales

« Tout bien considéré, pour l'avenir, voyez-vous dans la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, plutôt une chance ou plutôt un risque ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(très concernés n = 79 / plutôt concernés n = 146 / plutôt pas concernés n = 105 / pas concernés du tout n = 166), sig.

Deux tiers des personnes interrogées estiment que la dénonciation des accords sur la libre circulation des personnes avec l'UE mettrait en péril les accords bilatéraux dans leur ensemble. Une courte majorité des entreprises interrogées considère que l'accès au marché des ventes et à la main-d'œuvre de l'UE n'est pas une nécessité absolue. Si l'on examine l'enquête en détail, selon la taille de l'entreprise, on constate des différences auxquelles il faut s'attendre : quelque 60 % des entreprises de taille moyenne sont plus ou moins fortement tributaires de ces deux avantages résultant des accords bilatéraux (accès au marché et possibilité de recrutement) ; en revanche, seule une minorité des entreprises de petite taille le sont. De même, seule une minorité de petites et moyennes entreprises se sentent menacées par la concurrence des prix avantageux de l'UE. Seule une minorité des membres interrogés de la direction de PME considèrent que leur propre entreprise s'en serait mieux sortie dans la crise économique grâce aux accords bilatéraux.

## Graphique 9

### Déclarations concernant la libre circulation des personnes

« Les conséquences de la libre circulation des personnes pour la Suisse font actuellement l'objet d'un débat public très animé. Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est votre opinion sur les déclarations ci-après, que l'on peut constamment entendre. S.v.p. dites-nous si vous jugez que ces déclarations sont entièrement pertinentes, plutôt pertinentes, plutôt fausses ou entièrement fausses. »

**Accords bilatéraux en péril** « En dénonçant la libre circulation des personnes, la Suisse met en péril l'ensemble des accords bilatéraux. »

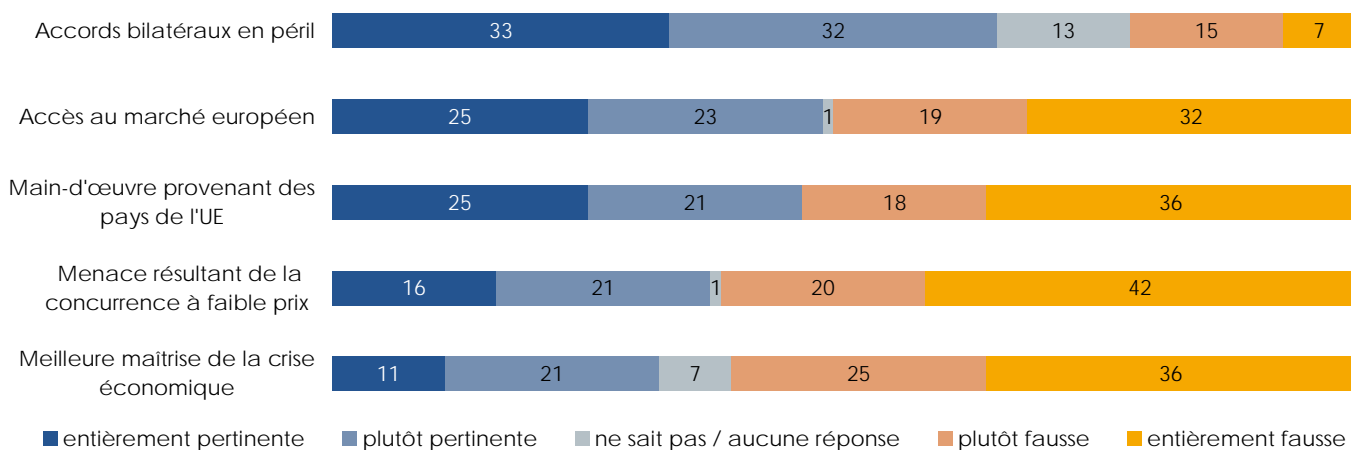
**Accès au marché européen** « Le succès de votre entreprise dépend beaucoup de la facilité d'accès au marché européen. »

**Main-d'œuvre provenant des pays de l'UE** « Votre entreprise est tributaire des possibilités de recrutement de la main-d'œuvre provenant des pays de l'UE. »

**Menace résultant de la concurrence à faible prix** « Les prix cassés de l'UE constituent une menace pour votre entreprise. »

**Meilleure maîtrise de la crise économique** « Votre entreprise maîtrise mieux la crise grâce aux accords bilatéraux. »

en % des membres de la direction de PME de Suisse alémanique

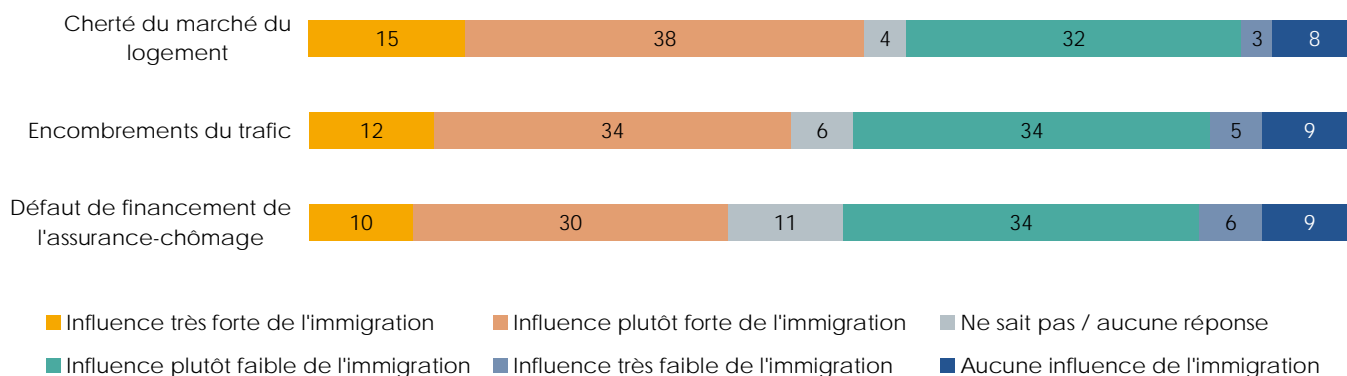


## Graphique 10

### Problèmes liés à l'immigration

« Divers problèmes relatifs à l'immigration de main-d'œuvre étrangère en provenance de l'Europe font en ce moment l'objet d'un débat. Je vais vous citer uniquement quelques-uns de ces problèmes et vous me dites s.v.p. à quel point – à votre avis – l'immigration influence ces problèmes. L'immigration exerce-t-elle sur le problème mentionné, au choix, une influence très forte, plutôt forte, plutôt faible, très faible ou aucune influence ? »

#### en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 501)

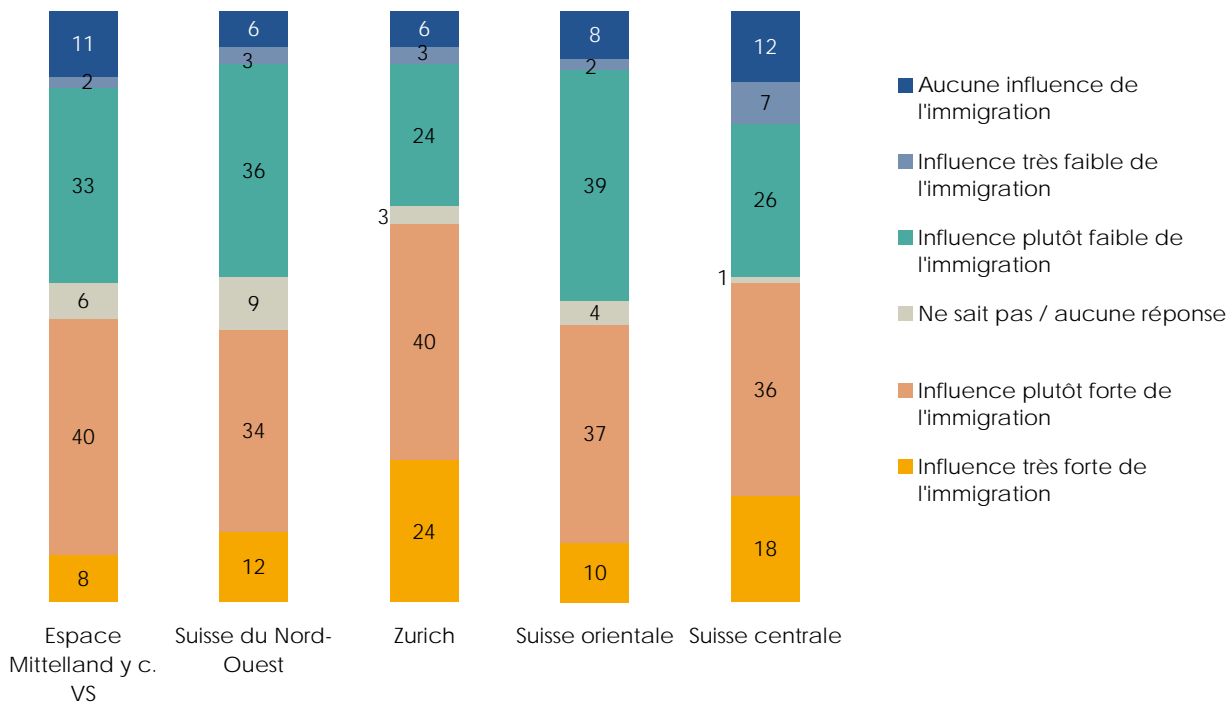
Les débats médiatiques des derniers mois ont mis en lumière de nombreux problèmes relatifs à l'immigration, parmi lesquels l'augmentation des coûts du logement, les encombrements du trafic et le défaut de financement de l'assurance-chômage. Dans chaque cas, moins de 10 % des personnes interrogées déclarent que ces problèmes n'ont pas du tout pour origine l'immigration. Aux yeux des représentants des PME, c'est sur les coûts du logement que l'immigration exerce l'influence la plus forte. Une majorité plus ou moins évidente la juge forte. Cette opinion est la plus répandue dans la région de Zurich, où – ne serait-ce que sous l'effet des changements socio-économiques des quartiers zurichois du Seefeld et de Aussersihl – 64 % considèrent que l'immigration a une influence forte ou plutôt forte sur les coûts du logement. Une courte majorité y voit également des problèmes de capacité de trafic. La perception du problème est encore renforcée par les pendulaires de la région de Zurich. 40 % des personnes questionnées ont l'impression que l'immigration exerce une pression plus ou moins forte sur le financement de l'assurance-chômage.

## Graphique 11a

### Problèmes liés à l'immigration selon les grandes régions: cherté du marché du logement

« Divers problèmes relatifs à l'immigration de main-d'œuvre étrangère en provenance de l'Europe font en ce moment l'objet d'un débat. Je vais vous citer uniquement quelques-uns de ces problèmes et vous me dites s.v.p. à quel point – à votre avis – l'immigration influence ces problèmes. L'immigration exerce-t-elle sur le problème mentionné, au choix, une influence très forte, plutôt forte, plutôt faible, très faible ou aucune influence ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



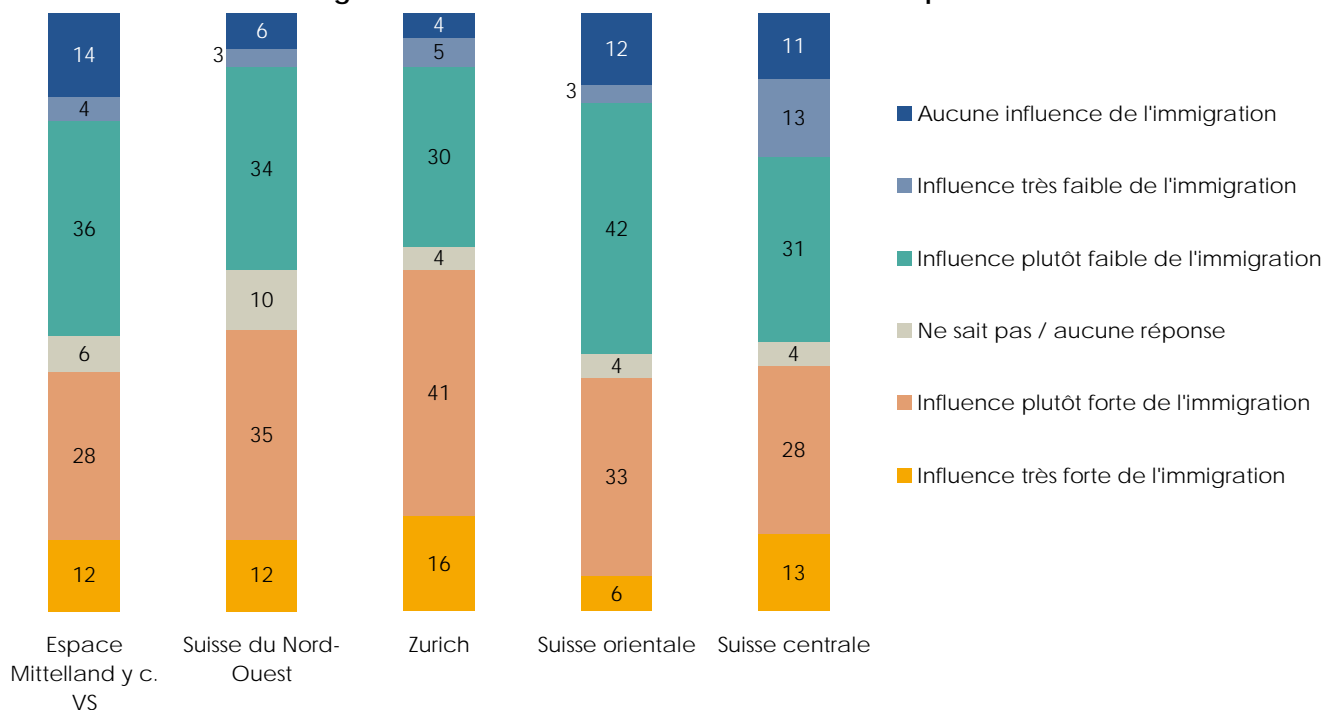
© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (Espace Mittelland y c. VS n = 110 / Suisse du Nord-Ouest n = 89 / Zurich n = 126 / Suisse orientale n = 101 / Suisse centrale n = 75), sig.

## Graphique 11b

### Problèmes liés à l'immigration selon les grandes régions: encombrements du trafic

« Divers problèmes relatifs à l'immigration de main-d'œuvre étrangère en provenance de l'Europe font en ce moment l'objet d'un débat. Je vais vous citer uniquement quelques-uns de ces problèmes et vous me dites s.v.p. à quel point – à votre avis – l'immigration influence ces problèmes. L'immigration exerce-t-elle sur le problème mentionné, au choix, une influence très forte, plutôt forte, plutôt faible, très faible ou aucune influence ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (Espace Mittelland y c. VS n = 110 / Suisse du Nord-Ouest n = 89 / Zurich n = 126 / Suisse orientale n = 101 / Suisse centrale n = 75), sig.

En dépit d'une attitude largement positive sur la libre circulation des personnes, les représentants des PME voient des possibilités d'amélioration : les quatre cinquièmes d'entre eux environ souhaitent des améliorations à réaliser sur les mesures d'accompagnement. Malgré cette critique, une majorité évidente de 71 % partage plus ou moins fermement l'avis selon lequel les accords sur la libre circulation des personnes ne devraient pas être dénoncés. 63 % estiment également que la Suisse ne doit plus revenir à l'ancien système des contingents de personnes. Les deux demandes ont été exprimées plus fréquemment par des représentants des entreprises de taille moyenne que par ceux des petites entreprises.

S'agissant du problème du trafic, des majorités se dégagent qui voudraient que les responsables des problèmes participent davantage aux coûts induits. L'opinion à cet égard est manifeste dans le domaine du trafic routier, à propos duquel les trois quarts des personnes interrogées approuvent plus ou moins fermement l'application du principe de causalité. 59 % voudraient que les usagers des transports ferroviaires participent davantage aux coûts induits. Enfin, deux tiers des personnes sondées expriment le vœu que l'aménagement du territoire tienne mieux compte des intérêts économiques.

## Graphique 12

### Revendications concernant la libre circulation des personnes

« Dans le débat actuel sur la libre circulation des personnes, on peut entendre diverses revendications. Je vous présente ci-après quelques-unes de ces revendications et vous m'indiquez s.v.p. si vous êtes, au choix, entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec lesdites revendications. »

**Amélioration des mesures d'accompagnement:** « Les mesures d'accompagnement doivent impérativement être améliorées. »

**Trafic routier soumis au principe de causalité:** « En Suisse, le trafic routier doit être financé selon le principe de causalité. »

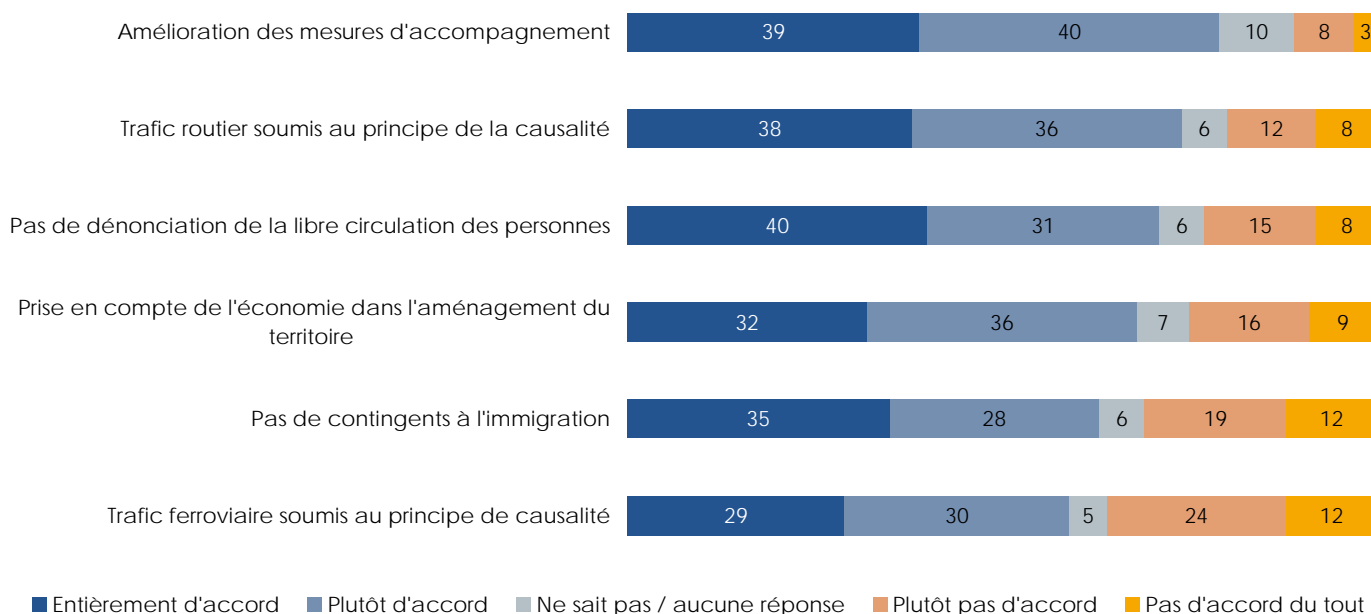
**Pas de dénonciation de la libre circulation des personnes:** « Il ne faut en aucun cas dénoncer les accords relatifs à la libre circulation des personnes. »

**Prise en compte de l'économie dans l'aménagement du territoire:** « Dans l'aménagement du territoire, la Confédération doit mieux prendre en compte les besoins de l'économie. »

**Pas de contingents à l'immigration:** « La Suisse ne doit pas réintroduire de contingents à l'immigration. »

**Trafic ferroviaire soumis au principe de causalité:** « En Suisse, le trafic ferroviaire doit être financé selon le principe de causalité. »

#### en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



## Initiative « Stopper l'immigration massive ! »

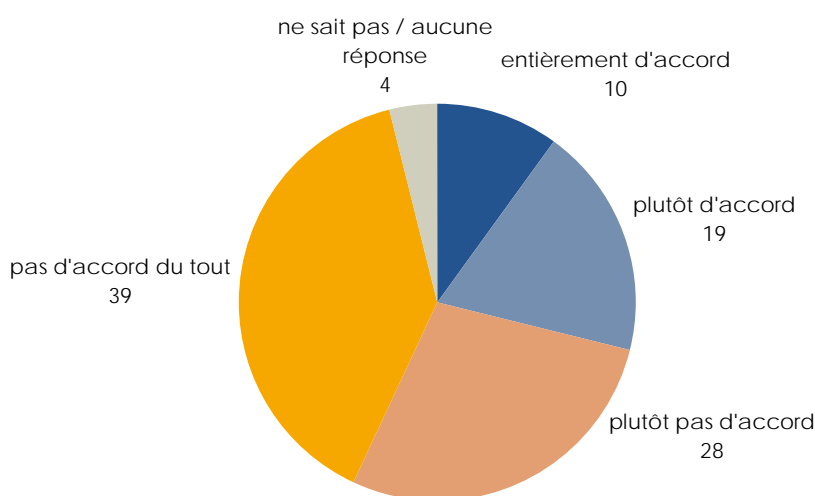
Si les membres questionnés de la direction de PME de Suisse alémanique devaient se prononcer, l'initiative UDC « contre l'immigration massive » serait clairement rejetée.

### Graphique 13

#### Prise de position sur l'initiative « Stopper l'immigration massive ! »

« L'UDC récolte actuellement les signatures à l'appui de son initiative « Stopper l'immigration massive ! ». Cette initiative vise, entre autres, à réintroduire des contingents à l'immigration et à donner aux Suisses la priorité sur les étrangers dans la recherche d'un emploi. Ces deux objectifs contreviennent à l'accord bilatéral conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes ; il faudrait donc, le cas échéant, renégocier cet accord. D'une manière générale, êtes-vous entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec l'initiative ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 501)

Deux tiers des personnes interrogées ne sont pas d'accord, dont 39 % pas d'accord du tout et 28 % plutôt pas d'accord. Parmi les 29 % de personnes qui approuvent d'une façon générale l'initiative, seuls 10 % sont entièrement d'accord, alors que 19 % sont plutôt d'accord. 4 % n'ont pas donné de réponse.

L'initiative est mieux reçue au sein des petites entreprises: 40 % d'entre elles approuvent en général l'initiative (14 % entièrement d'accord et 26 % plutôt d'accord). Mais la majorité s'y oppose (35 % pas d'accord du tout et 21 % plutôt pas d'accord). Le rejet est encore plus marqué dans les entreprises de taille moyenne: 78 % repoussent l'initiative (43 % pas d'accord du tout et 35 % plutôt pas d'accord). En revanche seuls 17 % souhaitent que l'initiative soit approuvée (5 % entièrement d'accord et 12 % plutôt d'accord).

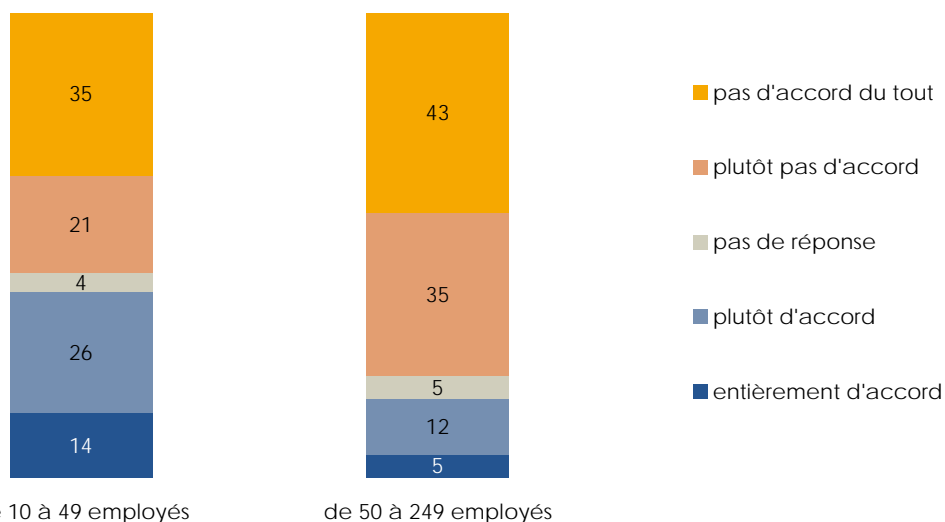


## Graphique 14

### Prise de position sur l'initiative « Stopper l'immigration massive ! » selon la taille de l'entreprise

« L'UDC récolte actuellement les signatures à l'appui de son initiative « Stopper l'immigration massive ! ». Cette initiative vise, entre autres, à réintroduire des contingents à l'immigration et à donner aux Suisses la priorité sur les étrangers dans la recherche d'un emploi. Ces deux objectifs contreviennent à l'accord bilatéral conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes ; il faudrait donc, le cas échéant, renégocier cet accord. D'une manière générale, êtes-vous entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec l'initiative ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



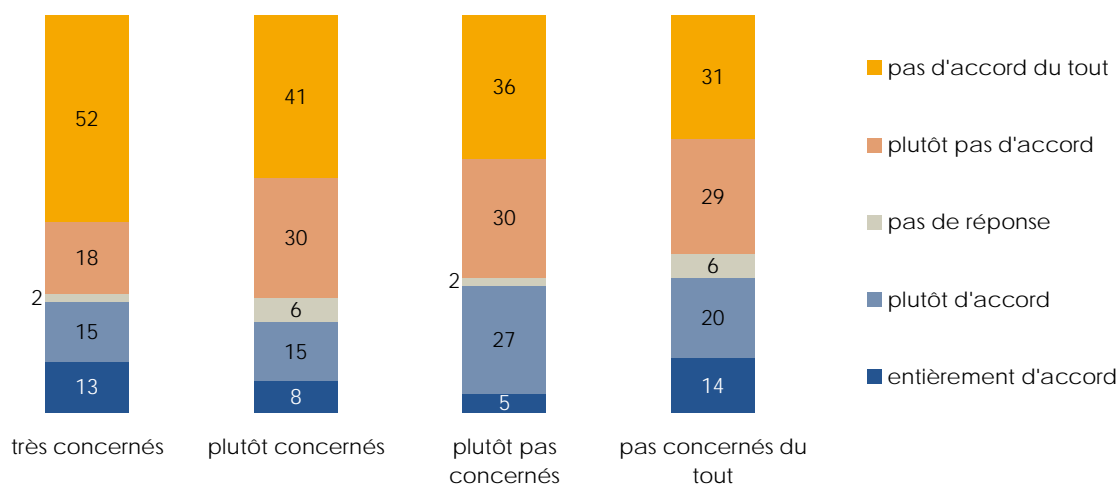
© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(de 10 à 49 employés n = 383 / de 50 à 249 employés n = 118), sig

## Graphique 15

### Prise de position sur l'initiative « Stopper l'immigration massive ! » selon l'influence exercée par la libre circulation des personnes sur les activités industrielles et commerciales

« L'UDC récolte actuellement les signatures à l'appui de son initiative « Stopper l'immigration massive ! ». Cette initiative vise, entre autres, à réintroduire des contingents à l'immigration et à donner aux Suisses la priorité sur les étrangers dans la recherche d'un emploi. Ces deux objectifs contreviennent à l'accord bilatéral conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes ; il faudrait donc, le cas échéant, renégocier cet accord. D'une manière générale, êtes-vous entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec l'initiative ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(très concernés n = 79 / plutôt concernés n = 146 / plutôt pas concernés n = 105 / pas concernés du tout n = 166), sig.

Les représentants des PME qui se sentent très concernés par la libre circulation des personnes rejettent le projet de la manière la plus ferme : 52 % ne sont pas d'accord du tout avec l'initiative et 18 % plutôt pas d'accord. En revanche, la plupart de ceux qui ne se sentent pas du tout concernés par la libre circulation des personnes approuvent l'initiative, mais ils ne représentent encore qu'une minorité : 14 % de ce groupe sont entièrement d'accord avec l'initiative, alors que 20 % sont plutôt d'accord.

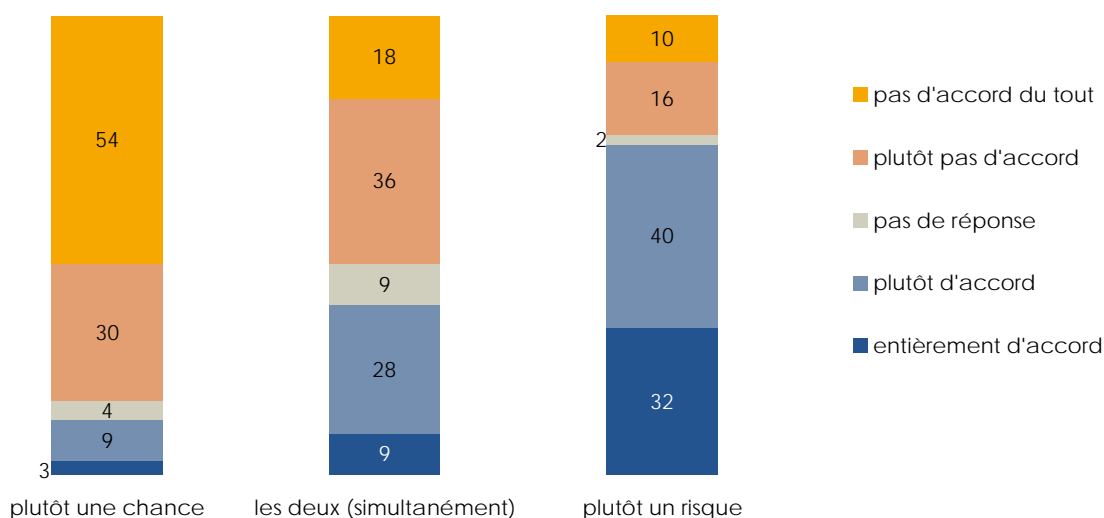
Enfin, les opinions sur l'initiative dépendent essentiellement du point de vue que les sondés ont sur la libre circulation des personnes, prise dans son ensemble. Celui qui y voit plutôt une chance est clairement contre le projet de l'UDC (54 % pas d'accord du tout, 30 % plutôt pas d'accord). Celui qui croit y voir un risque est clairement, dans la majorité des cas, favorable à l'initiative (32 % entièrement d'accord, 40 % plutôt d'accord). Ceux qui voient dans la libre circulation des personnes en même temps des chances et des risques, partagent sur l'initiative une appréciation médiane, tout en restant dans le camp du rejet (18 % pas d'accord du tout et 36 % plutôt pas d'accord).

## Graphique 16

### Prise de position sur l'initiative « Stopper l'immigration massive ! » suivant l'influence exercée par la libre circulation des personnes

« L'UDC récolte actuellement les signatures à l'appui de son initiative « Stopper l'immigration massive ! ». Cette initiative vise, entre autres, à réintroduire des contingents à l'immigration et à donner aux Suisses la priorité sur les étrangers dans la recherche d'un emploi. Ces deux objectifs contreviennent à l'accord bilatéral conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes ; il faudrait donc, le cas échéant, renégocier cet accord. D'une manière générale, êtes-vous entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec l'initiative ? »

en % des membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique

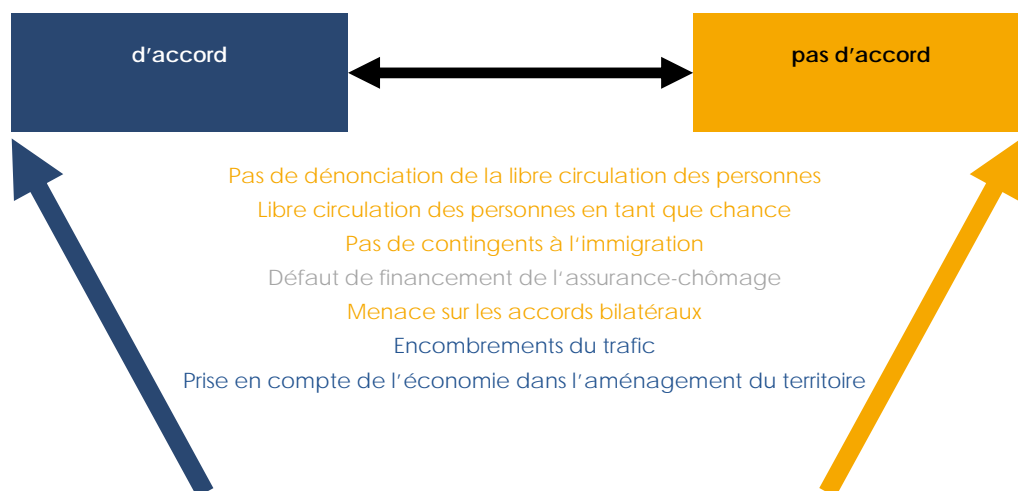


© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011  
(plutôt une chance n = 287 / les deux (simultanément) n = 72 / plutôt un risque n = 126), sig.

## Graphique 17

### Analyse de régression des prises de position sur l'initiative « Stopper l'immigration massive ! » avec argumentation

Membres interrogés de la direction de PME de Suisse alémanique



© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011 (n = 118),  $R^2 = .432$

Explications : la méthode de la régression linéaire appliquée en l'espèce explique la présence de l'influence de variables indépendantes plaquées sur une variable dépendante (prise de position sur l'initiative). Les couleurs du graphique permettent de distinguer si un élément conduit plutôt à une approbation (bleu) ou plutôt à un rejet (orange).

L'analyse des interdépendances entre les avis exprimés met en lumière les constatations qui en résultent : les représentants des PME qui rejettent les deux objectifs principaux de l'initiative (d'une part la dénonciation et la renégociation des accords sur la libre circulation des personnes et, de l'autre, la réintroduction de contingents à l'immigration) et qui considèrent plus fermement la libre circulation comme une chance sont plus fréquemment opposés au projet. Le point de vue selon lequel une dénonciation de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes mettrait en péril l'ensemble des accords bilatéraux va un peu moins fortement dans le même sens. Celui qui estime que l'immigration aggrave le défaut de financement de l'assurance-chômage et, (mais dans une moindre mesure) les encombrements du trafic, tend plutôt à approuver l'initiative. C'est à une conclusion identique que mène l'avis selon lequel l'aménagement du territoire devrait mieux prendre en compte les intérêts de l'économie.

## Thèses

Les PME considèrent positivement la libre circulation des personnes.

Les petites et moyennes entreprises de Suisse alémanique sont manifestement touchées par la libre circulation des personnes. Elles le sont principalement lors de la recherche de main-d'œuvre, donc pour un besoin que la libre circulation des personnes avec l'UE leur permet de satisfaire. Cela étant, il n'est pas étonnant non plus que la libre circulation des personnes – comme d'ailleurs les accords bilatéraux dans leur ensemble – soit considérée, par la grande majorité des PME de Suisse alémanique, comme un succès. Les responsables et les membres de la direction de PME interrogés mettent majoritairement en exergue les effets positifs et perçoivent dans les deux accords manifestement plus de chances que de risques. Ils soulignent à cet égard notamment que l'importance de l'accès au marché européen et au marché de l'emploi européen constituent des avantages déterminants pour les entreprises.

La libre circulation des personnes est cependant aussi mise en relation avec les grands défis que doit relever la Suisse en matière de trafic, de logements et d'assurances sociales.

Les représentants des PME de Suisse alémanique n'en restent pas moins critiques, tant s'en faut : une majorité d'entre eux reconnaissent que la cherté du marché du logement est une conséquence de la libre circulation des personnes, tout comme les encombrements du trafic et le défaut de financement de l'assurance-chômage résultent de l'immigration.

Les PME jugent qu'il faut apporter des correctifs ciblés, sans pour autant remettre fondamentalement en question les accords passés avec l'UE.

A titre de solutions, les PME considèrent en première ligne l'amélioration des mesures d'accompagnement, un financement des coûts du trafic (route et rail) selon le principe de causalité et un aménagement du territoire qui soit mieux adapté aux besoins de l'économie. Les PME considèrent explicitement que la solution des problèmes ne réside ni dans une dénonciation des accords bilatéraux existants, ni dans la réintroduction de contingents à l'immigration, ni non plus, en fin de compte, dans l'initiative « Stopper l'immigration massive ! ». En l'état actuel, seuls 29 % s'expriment plus ou moins fermement en faveur de cette initiative.

## Base de données

Les résultats de l'étude « Les PME face à la libre circulation des personnes » se basent sur une enquête représentative, menée par téléphone, auprès de 501 personnes, membres de la direction de petites et moyennes entreprises de Suisse alémanique, enquête réalisée par gfs.bern. Sont considérées comme petites entreprises celles qui occupent de 10 à 49 employés et comme moyennes entreprises celles qui occupent de 50 à 249 employés. Nous avons renoncé à contacter de très petites entreprises (jusqu'à 9 employés) et de très grandes entreprises (plus de 250 employés).

L'enquête a été réalisée entre le 9 et le 14 novembre 2011. La marge d'erreur statistique inhérente aux sondages varie suivant l'échantillon des groupes interrogés : elle est la suivante :

**Tableau 1**

### Marge d'erreur du sondage

Marge d'erreur statistique déterminée pour le sondage selon les échantillons et la répartition de base		
Echantillons du sondage	Taux de la marge d'erreur, répartition de base	
	50% à 50%	20% à 80%
N= 500	± 4.5 points de pourcentage	± 3.6 points de pourcentage
N= 250	± 6.3 points de pourcentage	± 5.1 points de pourcentage
N= 100	± 10.0 points de pourcentage	± 8.1 points de pourcentage
N= 50	± 14.0 points de pourcentage	± 11.5 points de pourcentage

Exemple de lecture : pour un échantillon de 1000 personnes interrogées et une valeur admise de 50 %, la valeur effective se situe à 50 % ± 3.2 points de pourcentage, pour une valeur de base de 20 %, à 20 % ± 2.5 points de pourcentage. A cet égard, dans la recherche statistique, on admet une marge de sécurité d'au moins 95 %, ce qui correspond à une marge d'erreur de 5 %, parce que les relations statistiques, telles que représentées, ne sont pas réalisées concrètement dans la population.

© gfs.bern, Les PME face à la libre circulation des personnes, novembre 2011

## Annexe

### L'équipe de gfs.bern



CLAUDE LONGCHAMP

Président du conseil d'administration et directeur de gfs.bern, membre du conseil d'administration de gfs-bd, politologue et historien, chargé de cours aux universités de Berne, de Zurich et de Saint-Gall, ainsi qu'à la Haute école spécialisée de Winterthur.

Domaines principaux d'activités :  
votations, élections, partis politiques, culture politique, communication politique, lobbyisme, opinion publique, racisme, politique financière et sanitaire.

Nombreuses publications sous formes de livres, de recueils scientifiques, de revues périodiques scientifiques.

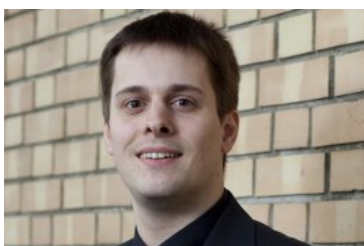


URS BIERI

Chef de projet senior, membre de la direction, politologue

Domaines principaux d'activités :  
monitoring thématique et conclusif, technologies à risques, votations cantonales et communales, préparation et suivi de campagnes, mandats sur le terrain, méthodes prospectives, méthodes qualitatives.

Publications dans des recueils scientifiques, dans des magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.



JONAS PHILIPPE KOCHER

Chef de projet, politologue

Domaines principaux d'activités :  
analyse de thèmes et de questions politiques, études ad hoc, méthodes qualitatives, sujets de société, cyberadministration et cybersanté, votations et élections, analyses de données statistiques, programmation TED et programmation d'enquêtes, extrapolations et évaluations, analyse des médias, visualisation.



STEPHAN TSCHÖPE

Collaborateur scientifique, politologue

Domaines principaux d'activités :  
analyse complexe de données, programmation TED et programmation d'enquêtes, extrapolations et évaluations, baromètre des partis politiques, visualisation.



SILVIA-MARIA RATELBAND-PALLY

Administration

Domaines principaux d'activités :  
publication assistée par ordinateur, visualisations, administration de projets, administration de conférences.

gfs.bern  
Hirschengraben 5  
Case postale 6323  
CH – 3001 Berne  
Téléphone +41 31 311 08 06  
Téléfax + 41 31 311 08 19  
info@gfsbern.ch  
www.gfsbern.ch